

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, E. PROST-ROMAND, F. JOBARD, A. JACQUET, X. CHAUVIN, M. GUYON, J. MOREL, M. DURAFFOURG,

Absents excusés : J. PARET, D. DODANE, C. GENIN et O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : Gérard GERBOD

Convocation du 21 février 2018

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité et nomme M. Gérard GERBOD comme secrétaire de séance.

1) Heures techniques ARCADE

M. le Maire expose le calcul des heures techniques effectué par Arcade depuis l'adhésion de la commune, soit pour la période 2013 à 2017 et en vertu de la clause de « revoyure » qui avait été décidée à l'époque.

Il existe des heures dites « cachées » (formation, accidents, arrêts de travail, congés...) dont le coût a été intégralement supporté par Arcade alors qu'elles auraient dû être imputées à chaque commune membre.

Il ressort d'un calcul (très technique) élaboré par ARCADE que la quote-part de la Commune, de Bellefontaine s'élève au total à 16.590 €. D'autres communes sont impactées par ce calcul et d'autres, au contraire, se verront « créditées » , probablement au moyen de fonds de concours.

Un débat « animée » s'installe au sein du conseil municipal.

Après discussion M. Le maire propose donc le paiement de la somme de 16.590 € ci-dessus au moyen de 3 annuités de chacune 5.530 €, pour le 1^{er} paiement avoir lieu en 2018 et le dernier en 2020.

Le conseil demande à ce que le calcul d'heures techniques soit effectué, voire réactualisé, chaque année de manière à éviter tout effet de surprise, d'autant plus que l'impact de la somme ci-dessus n'est pas budgétairement neutre.

Le conseil autorise le maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous documents afférents à cette affaire.

2) Renouvellement contrat ADEFOR

Le contrat avec l'ADEFOR se termine en 2018 et doit être renouvelé pour 5 ans.

L'ADEFOR s'occupe de la gestion et nous donne des conseils sur la forêt communale, la cotisation annuelle est de 400 €.

Le conseil est d'accord sur le renouvellement de ce contrat.

Le conseil autorise le maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous documents afférents à cette affaire, dont le contrat.

3) Dénomination voirie lotissement Philippe BALLAND

L'attribution des noms de voirie relevant de la décision du conseil municipal, un nom de rue pour le lotissement Bernard (CPI : Ph.Balland) doit être décidé.

Après discussion le choix du conseil se porte sur « Rue de la Roche Devant ».

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la délibération correspondante et tout autre document afférent à cette affaire.

Comptes rendus divers et questions diverses

- 1) Le contrat à durée déterminée de Pascale MOREL doit être modifié par un avenant, car l'intitulé du grade change : adjoint technique au lieu d'adjoint technique 2ème classe précédemment, ainsi que l'indice brut de 347 au lieu de 342 et de 329 au lieu de 323.

Observation étant faite que ces modifications n'entraînent aucun changement de traitement.

- 2) Le maire expose les différents permis de construire en cours sur la Commune (La Chaumière, lotissement Bernard, MATHEY)
- 3) Aire de camping-cars : Monique DURAFFOURG a récolté 52 € pour l'aire de camping-cars depuis la fin de l'année.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 1er mars 2018